



Pau le 14 mai 2018,

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES PYRENEES - ATLANTIQUES**
MAISON DE LA NATURE
12, bd HAUTERIVE – 64000 PAU
TELEPHONE 05 59 84 31 55
TELECOPIE 05 59 84 14 36
fdc64@chasseurdefrance.com

Réf : CB/MA/14052018



Sanglier



En plaine

► Télécharger le formulaire intitulé « **Zone plaine autorisation de chasser le sanglier en période d'ouverture anticipée** » sur notre site internet www.chasseurs64.com onglet *Documentation/Rubrique Sanglier*.

Chasse à l'approche et à l'affût :

Du 1er juin au 14 août : chasse possible à l'approche ou à l'affût tous les jours, sans chien, tir à balle ou à l'arc obligatoire, sur autorisation préfectorale individuelle (**excepté l'UG 18**)

Chasse en battue :

● **NOUVEAU : Du 1er juin au 30 juin :** chasse en battue possible sur les UG 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 19 sur constat de dégâts avérés et sur autorisation préfectorale individuelle, tir à balle et à l'arc obligatoire.

● **Du 1^{er} juillet au 14 août :** chasse en battue sur les **U.G.2, 3, 4, 5, 10, 11 et 19**, tir à balle ou à l'arc obligatoire, sur autorisation préfectorale individuelle

● **Du 15 août au 9 septembre**, date de l'ouverture générale : chasse individuelle ou collective, tir à balle ou à l'arc obligatoire, tous les jours,

Sauf sur l'UG 18 plaine où la chasse collective est autorisée
Les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés

► **Agrainage :**

Sur la zone maïsicole : agrainage dissuasif possible jusqu'au 30 juin sous convention avec la F.D.C.
Conventions à télécharger sur notre site internet www.chasseurs64.com

Dans le massif montagnard

● **Du 1^{er} juillet au 9 septembre :** chasse possible tous les jours à l'affût avec autorisation préfectorale individuelle, tir à balle ou à l'arc, tir interdit de 9h à 17h, armes déchargées, placées sous étui ou démontées à l'aller et au retour : **demande d'autorisation téléchargeable** sur notre site internet www.chasseurs64.com

Chevreuil



En plaine

NOUVEAU : Du 1^{er} juin au 9 septembre, tous les jours, tir à l'approche ou à l'affût, à balle, à l'arc ou à plomb n°1 et 2, sans chien, tir de la chevrette **suitée** interdit, **y compris sur l'UG 18 plaine**.

Cerf



En plaine

- **Du 1^{er} septembre au 9 septembre**, date de l'ouverture générale, tous les jours, tir à l'approche ou à l'affût, sans chien, à balle ou à l'arc, **y compris sur l'UG 18 plaine**.

Renard



- **Du 1^{er} juin au 9 septembre** date de l'ouverture générale : toute personne autorisée à chasser le sanglier ou le chevreuil peut également chasser le renard dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à l'arc ou à plomb si vous êtes en chasse au chevreuil, à balle ou à l'arc si vous êtes en chasse au sanglier. Il n'est pas nécessaire que le chasseur autorisé détienne le bracelet chevreuil ou sanglier.

Blaireau



- **Du 15 mai au 14 septembre** hors réserve de chasse et de faune sauvage : équipages de vénerie sous terre, arme utilisée par le seul maître d'équipage.

Prélèvements dans les réserves de chasse et de faune sauvage (pour chaque réserve) En Ouverture Anticipée Uniquement en Plaine

Pour le Chevreuil :

Du 1^{er} juin au 9 septembre : Exclusivement à l'approche et à l'affût sur dégâts avérés dûment constatés.

Pour le Sanglier :

- **Du 1^{er} juin au 14 août** : Exclusivement à l'approche et à l'affût, en cas de dégâts avérés aux cultures.
- **Du 15 août au 28 février**: chasse autorisée 7 fois sans limite calendaire à l'approche, à l'affût ou en battue, **à l'exception de l'UG 18 plaine** ou la chasse n'est possible que **du 1^{er} juillet au 9 septembre**, à l'approche et à l'affût en cas de dégâts avérés et **du 9 septembre au 28 février**, à l'approche, à l'affût et en battue trois fois au maximum, dans la limite d'une battue par mois calendaire.

Pour le Cerf :

Du 1^{er} septembre au 9 septembre : Exclusivement à l'approche et à l'affût, en cas de dégâts avérés aux cultures.

CONTACTS COLLECTEURS ET/OU ACHETEURS DE GIBIER

Deux adresses utiles pour la vente de vos chevreuils, sangliers et cerfs ;

Ets Pierre Gougy/Gibier de Gascogne : 06 89 86 41 85

Olivier Dandieu/Sud-Ouest Gibier : 06 33 41 12 01

Y compris pour vos tirs d'été

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur le Président*, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Philippe ETCHEVESTE